



yA/jG/cP

Délibération UPVD/Cac Plénier 2025/9-04 n°08 du 9 avril 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 à L712-6-2 et R712-9 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la décision n°2025-007 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux ;
Vu la décision n°2025-008 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'appel à candidature diffusé sur la liste de diffusion « ADMIN-INFO » du 2 avril 2025 ;
Considérant qu'en l'absence de candidature, les membres élus du conseil académique appartenant au collège 3 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants complètent l'effectif de la section disciplinaire en élisant les membres à compléter la section parmi les personnels de sexe féminin relevant du même collège exerçant dans l'établissement,

Les membres du conseil académique relevant du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires que celui des enseignants-chercheurs ont désigné :

- un représentant des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire femme :

Est désignée :

Mme Isabelle GARCIA

Membres en exercice : 2

Membres présents ou représentés : 2

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 2

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 9 avril 2025

Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET



CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr